Réf. Farde e-Assemblées : 2594455

N° OJ : **59**

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : Soutien financier à l'organisation des Championnats du Monde de cyclisme 2030.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi communale ;

Considérant qu'en 2030, un programme d'événements sportifs de grande ampleur sera mis sur pied à travers l'ensemble du Royaume afin de célébrer son bicentenaire.
Le sport étant un important vecteur d'émotions collectives, ce programme événementiel aura pour objectif d'unir et d'inspirer les Belges et d'attirer l'attention médiatique et touristique du reste du monde sur notre pays, ses régions et ses villes.
Dans ce contexte, la Ville de Bruxelles souhaite accueillir plusieurs événements sportifs de grande ampleur. Parmi ceux-ci, après une première analyse, il ressort qu'une opportunité unique se présente d'accueillir le Championnat du Monde de cyclisme sur route, UCI Road World Championships, en 2030.
Il s'agit de l'organisation sur 9 journées de courses pour les hommes, les femmes et les jeunes, qui suscitent un intérêt croissant de la part du public et des médias dans le monde entier.

Considérant que Bruxelles possède une solide expérience des compétitions cyclistes avec l'ancien « Paris-Bruxelles » devenu « Brussels Cycling Classic » en 2012, l'accueil du Grand départ du Tour de France en 2019 et l'organisation annuelle du « BXL Tour » sur 40 km. Accueillir cet événement prestigieux du cyclisme, 100 ans après son accueil par Liège à l'occasion du centenaire de la Belgique, s'inscrirait donc dans la logique historique de la capitale belge.
La nature spécifique du cyclisme fait de ces championnats du monde l'un des meilleurs événements de city marketing dans le secteur des sports. Elle permet de présenter la ville dans son ensemble, et pas seulement un stade, pendant un événement de toute une semaine.

Considérant que l'impact économique et de city-marketing sera, comme lors de l'accueil du Grand Départ du Tour de France en 2019, à la fois de court-terme et de long-terme. Organisés à Louvain en 2021, ces championnats du Monde ont permis d'attirer plus d'un million et demi de visiteurs pendant la semaine d'événement et des retombées estimées à 27 millions d'euros pour l'économie locale par le bureau d'audit EY.

Considérant que la Ville de Bruxelles a donc fait officiellement acte de candidature en avril 2023, suite à la décision du Collège du 30 mars 2023 (décision n° 256), avec le soutien des gouvernement fédéral et régional. Une conférence de presse s'est tenue dans la salle du Conseil en présence du Premier Ministre et des différents partenaires.
L'événement serait organisé par la société Flanders Classics, soutenue par Belgian Cycling et les pouvoirs publics, le soutien financier des pouvoirs publics est indispensable à la tenue d'un événement d'une telle ampleur - la plupart des sources de revenus (y compris les droits médiatiques et une grande partie du sponsoring) de l'organisation locale appartenant à l'UCI, la fédération internationale de cyclisme. Les organisateurs d'un tel événement ont donc toujours un besoin impératif d'un soutien financier institutionnel conséquent.

Dans le cadre de cette candidature, la redevance de la ville hôte (host city fee) à payer à l'UCI s'élèvera à 9,5 millions de francs suisses, soit un peu plus de 9,6 millions d'euros.
À l'instar des championnats du monde 2021 à Louvain et des Championnats d'Europe 2024 (à septembre) dans le Limbourg, Flanders Classics va bientôt créer une ASBL pour organiser ces championnats. Afin d'attribuer les championnats du monde 2030 à cette ASBL, l'UCI aura besoin d'un contrat signé avec cette ASBL reprenant les engagements financiers.

Il est demandé au Conseil communal de valider l'engagement du versement d'un subside de 9,5 millions de francs suisses à l' organisateur des Championnats du Monde de cyclisme sur route 2030 dans le cas où ceux-ci seraient organisés à Bruxelles, selon le calendrier de versements suivants :

- 1.000.000,00 CHF pour le 1er septembre 2025 ;
- 1.000.000,00 CHF pour le 1er mars 2026 ;
- 1.000.000,00 CHF pour le 1er septembre 2026 ;
- 1.000.000,00 CHF pour le 1er mars 2027 ;
- 1.000.000,00 CHF pour le 1er septembre 2027 ;
- 1.000.000,00 CHF pour le 1er mars 2028 ;
- 1.000.000,00 CHF pour le 1er septembre 2028 ;
- 1.000.000,00 CHF pour le 1er mars 2029 ;
- 1.500.000,00 CHF pour le 1er septembre 2029.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Le principe d'octroyer un subside de 9,5 millions de francs suisses à l'organisateur des Championnats du Monde de cyclisme sur route 2030 dans le cas où ceux-ci seraient organisés à Bruxelles, selon le calendrier de versements suivants :

- 1.000.000,00 CHF pour le 1er septembre 2025,
- 1.000.000,00 CHF pour le 1er mars 2026,
- 1.000.000,00 CHF pour le 1er septembre 2026,
- 1.000.000,00 CHF pour le 1er mars 2027,
- 1.000.000,00 CHF pour le 1er septembre 2027,
- 1.000.000,00 CHF pour le 1er mars 2028,
- 1.000.000,00 CHF pour le 1er septembre 2028,
- 1.000.000,00 CHF pour le 1er mars 2029 et
- 1.500.000,00 CHF pour le 1er septembre 2029, est approuvé.

Annexes :